

**DELEGATION DE Madame Emmanuelle CUNY**

**D-2018/23**

**Participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé du 1er degré sous contrat d'association.**

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L. 442-5 du Code de l'Éducation, la Ville de Bordeaux doit prendre en charge les dépenses de fonctionnement des classes des écoles maternelles et élémentaires sous contrat d'association, dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Conformément aux dispositions de la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012, la participation communale s'évalue à partir des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques de Bordeaux inscrites dans les comptes de la commune.

Suite à l'application des textes, il est proposé d'attribuer à chaque établissement une dotation en fonction du nombre d'enfants scolarisés et domiciliés à Bordeaux (3 727 pour l'année scolaire 2017/2018) calculée à partir du coût moyen d'un élève du public, hors activités péri et extra scolaires.

A ce titre, le montant par élève pour l'année scolaire 2017/2018 est de 939 euros, soit une participation globale de 3 499 653 euros pour la ville.

Aussi, je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser une participation aux frais de fonctionnement des 19 écoles concernées conformément au tableau ci-joint.

Cette dépense sera imputée sur l'exercice 2018 programme P067O004T04, rubrique 213 compte 6558.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU GROUPE ECOLOGISTE

### **M. le MAIRE**

Madame CUNY.

### **MME CUNY**

Oui Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, cette délibération annuelle concernant le financement des écoles privées sous contrat, conformément aux dispositions de la circulaire n° 2012-025 du 15 février 2012. Suite à l'application de ces textes, il est proposé d'attribuer à chaque établissement une dotation en fonction du nombre d'enfants scolarisés et domiciliés à Bordeaux, soit pour cette année 2017-2018, 3 727 enfants. Un forfait de 939 euros par enfant, soit une participation globale de la Ville de 3 499 653 euros.

### **M. le MAIRE**

Merci. Madame BOUILHET.

### **MME BOUILHET**

Monsieur le Maire, Chers Collègues, d'après les chiffres de l'Éducation nationale en 2011-2012, plus de 2 millions d'élèves étaient scolarisés dans les établissements d'enseignement privé du premier et du second degré, soit 17 % des élèves scolarisés en France. Ce ratio s'élève à 13,4 % pour les écoliers et 21,3 % pour les collégiens et lycéens. Au total, en France, près de 9 000 écoles et établissements scolaires privés accueillent nos enfants, soit 13,6 % du nombre d'écoles et d'établissements. À Bordeaux, il y a 19 écoles primaires privées. Dans un article de janvier 2017, le quotidien *Le Monde* explique que le privé est de plus en plus prisé. Il précise que le nombre d'élèves accueillis dans les établissements sous contrat a augmenté de manière significative selon les statistiques de la rentrée 2016. L'effet démographique des jeunes nés au début des années 2000 explique en partie ce phénomène. L'enseignement privé sous contrat participe pleinement à la mission de service public, et c'est pour cela que nous voterons pour cette délibération.

### **M. le MAIRE**

Merci. Madame JAMET.

### **MME JAMET**

Monsieur le Maire, Chers Collègues, vous allez peut-être me retrouver encore un peu obsessionnelle, mais je vais revenir sur un vieux débat en fait, parce qu'en replongeant sur la question de ces subventions qu'on ne met nullement en doute, effectivement, il faut suivre la loi, donc on va subventionner l'école privée, ce n'est pas un problème. Par contre, nous nous interrogeons sur la légalité de subventionner les écoles maternelles sans qu'il y ait une délibération en préalable de ce Conseil municipal qui, je cite... Normalement, les communes sont tenues, donc il y a certaines conditions, de contribuer aussi aux dépenses de fonctionnement des écoles maternelles privées sous contrat et pour subventionner ces écoles maternelles privées, ont l'obligation de prendre en charge leurs dépenses si une délibération ou des conventions sont passées avec ces établissements en acceptant leur mise sous contrat. Or, j'ai regardé et je n'avais trouvé nulle trace de telles délibérations et nulle trace de telles conventions depuis au moins 2007. Donc, sauf erreur de ma part, il n'y a aucune délibération qui nous lie avec toutes ces écoles maternelles, comme quoi nous sommes d'accord pour cela. Donc, du coup, je me demande quelle est la légalité en fait de subventionner les écoles maternelles privées et je pense que si la Chambre régionale des Comptes s'était posé cette question, peut-être qu'elle nous nous aurait demandé de passer une délibération. Par ailleurs, un enfant en maternelle coûte plus cher qu'un enfant en élémentaire et donc le calcul fait aujourd'hui du forfait communal est un mixte des deux et il n'y a pas de division entre les deux. Donc, je m'interroge aussi sur cette question-là. Pour ces raisons-là, nous ne voterons pas cette délibération. Nous voterons contre. Je vous remercie.

## **M. le MAIRE**

Monsieur GUENRO.

## **M. GUENRO**

Oui, Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, je profite de cette délibération pour revenir rapidement sur le choix de la Ville de Bordeaux de revenir à la semaine scolaire de 4 jours à partir de septembre 2018. C'est peut-être également une obsession de ma part. Lors de ma précédente intervention sur le sujet en novembre 2017, vous m'aviez reproché de laisser penser que la Mairie de Bordeaux ne se souciait pas de l'intérêt des enfants. Je reprochais, en effet, à la ville de ne pas avoir organisé une véritable concertation sur le rythme au cours de laquelle parents, enseignants, pédiatres, chrono-biologistes auraient pu échanger et étayer leur choix. Évidemment, je ne pense absolument pas que les représentants de la Mairie de Bordeaux se rendent en Conseil d'école avec de mauvaises intentions. Si mes propos ont pu blesser certains d'entre vous, je m'en excuse, car ils ne reflètent pas le fond de ma pensée. Ce que je dis et je le dis également en tant que parent, c'est que la question du bien-être et du rythme des enfants n'est pas une question qui concerne exclusivement les parents et les enseignants. Ce n'est pas parce que je suis père que je suis compétent en termes de rythmes scolaires. On peut même imaginer être un parent aimant tout en faisant n'importe quoi en termes de rythmes et de sommeil de son enfant. C'est tout à fait possible.

De la même manière, être enseignant ne confère pas automatiquement une compétence en pédiatrie ou en chronobiologie. Ce que je regrette, c'est que le vote des Conseils d'école n'ait pas été précédé par des éclairages allant au-delà des opinions des communautés d'intérêts que sont les parents et les enseignants. La question centrale est celle-ci : « Au-delà de ce qui arrange personnellement les parents et les enseignants, quels rythmes sont les plus favorables aux enfants et particulièrement à ceux qui sont en difficulté scolaire ou sociale ? ». C'était l'objectif premier de la réforme et ça devrait être le seul fil conducteur de notre action.

Corinne HECKMANN, coordinatrice du rapport de l'OCDE sur l'éducation souligne que le choix du retour à 4 jours en France est, je cite, « *basé sur des raisons financières, mais non sur le bien-être des enfants* ». Ce n'est pas moi qui le dis, c'est elle. Elle évoque même le lien entre le poids très important des origines sociales sur le destin scolaire des élèves en France et la mise en place de journées très concentrées. La France est, en effet, le seul pays de l'OCDE à remettre en place une semaine scolaire si concentrée alors même que la semaine actuelle de 4 jours et demi est déjà très concentrée. Alors oui, les Conseils d'école ont voté, on ne peut pas le nier, mais l'absence d'éclairage avant le vote a finalement conduit à un vote d'adultes par rapport à des intérêts et une organisation d'adultes. Les parents travaillant le mercredi ont ainsi naturellement voté pour le maintien de la semaine à 4 jours et demi. Les parents qui peuvent garder leur enfant le mercredi ont préféré le retour à 4 jours, tout comme les enseignants dans leur grande majorité.

Rarement la question du rythme des enfants n'a été au cœur de la réflexion. C'est une responsabilité qui pèsera sur nous, les adultes. Nous sommes isolés en Europe, totalement isolés au sein de l'OCDE et je fais le pari que nous continuerons à critiquer l'école française alors que nous venons collectivement et entre adultes de prendre une décision qui aura un impact significatif sur l'aggravation des inégalités scolaires.

## **M. le MAIRE**

Bien. Ce n'est pas le débat du jour et je conteste formellement que nous ayons pris cette décision pour des raisons purement budgétaires. Personnellement, je fais davantage confiance aux parents qu'à l'OCDE pour apprécier l'impact sur les enfants. Les parents ont massivement répondu à la consultation que nous avons organisée. Nous avons eu plus de 6 000 réponses. Le vote a été clair pour le retour à 4 jours et je fais confiance aux parents pour apprécier les conséquences de ces rythmes sur la santé et les performances scolaires de leurs enfants. De même que je fais confiance aux enseignants. Alors venir nous dire qu'on n'a pas fait de concertation, c'est une fois de plus en décalage total avec la réalité. Nous avons mis des mois, un bon trimestre et même un peu plus, à faire cette concertation et le résultat de cette concertation a été tout à fait éloquent. Je le répète, ce n'est pas le débat de ce jour. Le débat de ce jour, c'est de savoir quelle aide nous apportons aux établissements d'enseignement privé du 1er degré sous contrat.

Monsieur HURMIC.

## **M. HURMIC**

Oui, Monsieur le Maire, rapidement parce que moi aussi, ça résulte d'un esprit d'escalier. Je profite de cette délibération relative aux établissements d'enseignement qui sont situés sur le territoire de notre ville pour aborder le sort d'un établissement d'enseignement public. J'en ai parlé avec Monsieur DAVID, je ne sais pas si c'est lui qui... Non, je regrette qu'il ne soit pas là parce qu'il s'agit du Collège Goya qui est situé à quelques encablures de la Mairie, vous savez, rue du Commandant Arnould et qui est actuellement menacé. Et Jean-Louis DAVID est le représentant de la ville, je suis allé voir s'il était dans le couloir, je ne l'ai pas vu, mais je souhaite, Monsieur le Maire, vous alerter. Je pense que vous ne pouvez pas être insensible au devenir, et je ne sais pas si Madame CUNY connaît cette situation, c'est un établissement qui est situé en REP, Réseau d'Éducation Prioritaire qui, depuis des années, fait l'objet d'une stratégie d'évitement. J'en parle vraiment en connaissance de cause parce que beaucoup de parents dont les gamins devraient normalement, en vertu du respect de la carte scolaire, être inscrits dans cet établissement, obtiennent des dérogations facilement de la part du Rectorat pour aller dans le collège voisin qui est le collège Alain Fournier qui est plus chic, si bien que ce collège qui a de très bons résultats, qui est un très bel exemple de mixité sociale au cœur même de notre ville, connaît actuellement des difficultés. Inquiétudes du corps enseignant qui a vu disparaître une classe de 6<sup>e</sup>. Par un phénomène de ricochet, ça va être un certain nombre de classes qui vont disparaître dans les années qui viennent, victimes de ce phénomène d'évitement encouragé par le Rectorat, victimes aussi des fonds réservés à l'éducation prioritaire qui vont aller diminuant puisque le nombre d'élèves diminue. Il y a eu une manifestation la semaine dernière et il y en a encore une demain matin à 7 heures 45 devant l'établissement qui sera en grève générale. Je pense, Monsieur le Maire, qu'en tant que Maire, ça serait bien que vous puissiez intervenir auprès du Rectorat pour manifester votre soutien au maintien d'un collège qui a de bons résultats, qui est un bel exemple de mixité sociale au cœur même de notre ville. Je pense que cela aurait de l'allure. Tiens, Jean-Louis DAVID revient, mais je parlais du Collège Goya, Jean-Louis. Donc, je pense que ça aurait du sens et de l'allure, Monsieur le Maire, que vous puissiez intervenir au besoin par l'intermédiaire de Madame CUNY ou de Jean-Louis DAVID pour soutenir les parents d'élèves et les enseignants, à juste titre, inquiets du devenir de cet établissement. Merci.

#### **M. le MAIRE**

C'est ce que nous ferons dans la limite de nos compétences. Je vous rappelle que les collèges relèvent de la compétence du Conseil départemental. Ça ne veut pas dire que la Ville s'en désintéresse naturellement, mais le pouvoir de décision appartient à l'Éducation Nationale et au Conseil départemental. Donc, nous ferons valoir les arguments que vous avez invoqués certainement.

Sur la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé, je rends hommage au pointillisme juridique de Madame JAMET qui veut des délibérations sur tout, ça nous permettra d'avoir encore quelques heures de débat. Moi, je considère que le texte que nous allons voter vaut délibération pour aide à l'enseignement privé. Ça va de soi. On n'est pas obligé de faire une délibération pour autoriser une délibération.

Donc, je mets aux voix la délibération qui fixe ce forfait communal. Qui est contre ?

Monsieur FELTESSE, vous voulez dire quelque chose là-dessus ?

#### **M. FELTESSE**

Oui, c'était juste une remarque de méthode, Monsieur le Maire. Nous avons accepté de regrouper les délibérations. En même temps, c'est le premier Conseil depuis le début du mois de janvier, et il y a eu trois décisions majeures de la part de la municipalité : la décision de revenir à la semaine de 4 jours, la décision sous votre houlette comme Président de la Métropole de prolonger la fermeture du Pont de pierre pendant 6 mois, plus le sujet sur le stationnement. C'est aussi normal qu'à un moment, l'opposition essaie de parler de ces sujets d'actualité pour l'ensemble des Bordelaises et des Bordelais. Tout comme Pierre HURMIC vient de le faire, pour le Collège Goya, qui est une véritable inquiétude. C'est un collège que je connais bien. Je pense que je suis même un des rares Bordelais à avoir fait en sorte que sa fille soit au Collège Goya et pas au collège Alain Fournier parce que ça me paraissait de bonne politique. Et je pense que c'était un petit bijou, et c'est un petit bijou et que c'est important que nous défendions cet exemple très concret de mixité sociale à 300 m de l'Hôtel de Ville.

#### **M. le MAIRE**

Très bien. On va le défendre. Je reviens à nos moutons, si j'ose dire. Qui est contre la délibération 23, forfait communal ? Qui s'abstient ? Et qui est pour ? Je vous remercie. On termine par la délégation de Madame TOUTON.

**MME JARTY-ROY**

Délégation de Madame Élisabeth TOUTON. Délibération 24 : « Dispositif d'aide à l'accession à la propriété Passeport 1er logement ».

**Participation au fonctionnement des écoles privées sous contrat  
d'association  
Année scolaire 2017-2018**

<b>ETABLISSEMENTS</b>	<b>Effectifs totaux (classes à Bordeaux) 2017/2018</b>	<b>Effectifs enfants domiciliés à Bordeaux 2017/2018</b>	<b>Subvention Année scolaire 2017-2018</b>
ALBERT LEGRAND	255	178	167 142 €
ASSOMPTION - SAINTE CLOTILDE	408	246	230 994 €
BON PASTEUR	220	166	155 874 €
LE MIRAIL	160	91	85 449 €
NOTRE DAME	287	234	219 726 €
SAINTE FERDINAND	115	60	56 340 €
SAINTE GABRIEL	519	484	454 476 €
SAINTE GENES	431	347	325 833 €
SAINTE JOSEPH DE TIVOLI	355	170	159 630 €
SAINTE LOUIS - SAINTE THERESE	205	188	176 532 €
SAINTE MARIE - GRAND LEBRUN	589	430	403 770 €
SAINTE MARIE DE LA BASTIDE	419	229	215 031 €
SAINTE MICHEL	97	83	77 937 €
SAINTE MONIQUE	306	147	138 033 €
SAINTE SEURIN	298	280	262 920 €
SAINTE THERESE	156	71	66 669 €
SEVIGNE	236	202	189 678 €
Edmond J. Safra (ex Gan Yossef)	54	51	47 889 €
Bordeaux International School	90	70	65 730 €
<b>Nombre total d'enfants bordelais</b>	<b>5200</b>	<b>3727</b>	<b>3 499 653 €</b>